

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



47209  
Distr.  
LIMITEE



E/CN.14/ADB/10  
27 septembre 1962  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS -  
FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Comité des Neuf pour la création d'une  
banque africaine de développement  
Deuxième réunion  
Douala, 24-27 septembre 1962

RAPPORT DU COMITE DES NEUF POUR LA CREATION  
D'UNE BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT SUR  
SA DEUXIEME REUNION

Douala (Cameroun), 24-27 septembre 1962

TABLE DES MATIERES

- I. INTRODUCTION
- II. ORDRE DU JOUR
- III. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
  - Point 1 - Examen des rapports des Groupes A1, A2 et A3 sur leur visite dans les pays africains
  - Point 2 - Détermination des grandes lignes de la politique à suivre dans les consultations avec les pays non africains
  - Point 3 - Confirmation des modifications à apporter au plan de consultations prévu pour le Groupe B
  - Point 4 - Choix de nouvelles dates pour la réunion du Sous-Comité chargé de rédiger les Statuts de la Banque
  - Point 5 - Date et lieu de la troisième réunion du Comité
  - Point 6 - Questions diverses
  - Point 7 - Adoption du rapport sur la deuxième réunion
- ANNEXE I - Liste des participants
- ANNEXE II - Liste des documents

/...

## I. INTRODUCTION

1. La deuxième réunion du Comité des Neuf pour la création d'une banque africaine de développement, créé en vertu de la résolution 52 (IV), s'est officiellement ouverte le mardi 25 septembre 1962, à 9 heures, dans la salle des fêtes du Conseil Municipal de Douala. S.E. le Président de la République fédérale du Cameroun était représenté par M. Guillaume Nseke, Inspecteur de l'Administration fédérale pour le littoral, Préfet du Wouri.
2. Dans sa réponse à l'allocution de bienvenue prononcée par M. Horton, Président du Comité des Neuf<sup>1/</sup>, le représentant du Président de la République du Cameroun a déclaré que son pays avait suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux du Comité, d'abord parce que l'idée d'instituer une banque africaine de développement émanait de l'Organisation des Nations Unies, dont le Cameroun appuyait les efforts pour assurer la paix et la compréhension internationale, ensuite, parce qu'il s'agissait de favoriser une entente plus étroite entre les peuples africains. Le Cameroun constatait avec satisfaction que la proposition visant à créer une banque africaine de développement était une preuve concrète de l'unité et de la solidarité africaines.
3. Le Président, au nom du Comité des Neuf, a remercié le représentant du Président de la République fédérale et souhaité la bienvenue aux membres du Comité, ainsi qu'au représentant de l'Organisation interafricaine et malgache de développement économique et au représentant de la Côte-d'Ivoire, qui assistaient à la séance inaugurale en qualité d'observateurs.
4. Le Comité a ensuite débattu la question de l'admission des observateurs. Il a conclu que tout gouvernement membre de la CEA avait le droit de demander l'autorisation pour ses observateurs d'assister aux séances du Comité.
5. Au nom du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Harold Caustin a remercié le Gouvernement camerounais des moyens et installations qu'il avait mis à la disposition du Comité des Neuf. La séance inaugurale a été levée à 9 h 45.

1/ A sa première réunion, tenue à Monrovia, du 18 au 22 juin 1962, le Comité a élu le Bureau suivant pour la durée de son mandat :

Président : M. A. Romeo Horton (Libéria)  
Vice-Président : M. Gnam Felix Mathos (Guinée)  
Rapporteurs : M. Yawond Wossen Mangasha (Ethiopie)  
M. L.G. Azola (Cameroun)

/...

## II. ORDRE DU JOUR

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports des Groupes A1, A2 et A3 sur leur visite dans les pays africains (E/CN.14/ADB/6/T1, T2, T3).
2. Détermination des grandes lignes de la politique à suivre dans les consultations avec les pays non africains (E/CN.14/ADB/7).
3. Confirmation des modifications à apporter au plan de consultations prévu pour le Groupe B (E/CN.14/ADB/8).
4. Choix de nouvelles dates pour la réunion du Sous-Comité chargé de rédiger les Statuts de la banque.
5. Date et lieu de la troisième réunion du Comité.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport sur la deuxième réunion.

### III. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

#### Point 1 - Examen des rapports des Groupes A1, A2 et A3 sur leur visite dans les pays africains

7. Le Comité était saisi des rapports des trois groupes de consultations (E/CN.14/ADB/6/T1, E/CN.14/ADB/6/T2 et E/CN.14/ADB/6/T3), ainsi que des rapports sur les consultations avec les divers Etats africains. Tous les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction de constater que les groupes avaient réussi, dans une large mesure, à déterminer l'opinion des Africains concernant la création de la banque envisagée. De la discussion, il est ressorti que tous les Gouvernements africains consultés avaient déclaré se prononcer, en principe, pour la création de la banque, encore qu'il y eût des divergences touchant les conditions ou les modalités de création. Tous les gouvernements, le Comité l'a également noté, recommandaient, avec insistance que le capital-action de la banque et ses gouverneurs émanent uniquement des pays africains. Le Comité a relevé que la très grande majorité d'entre eux souscrivaient aux vues qu'il avait exprimées à sa première réunion concernant la forme que devrait prendre la participation non africaine à la banque. Dans presque tous les cas, les pays consultés s'étaient déclarés prêts à fournir toutes les facilités dont la Banque africaine de développement aurait besoin si elle se fixait sur leur territoire.
8. Le Comité a décidé que les rapports des Groupes feraient partie de la documentation et du rapport final du Comité.

#### Point 2 - Détermination des grandes lignes de la politique à suivre dans les consultations avec les pays non africains

9. Le Comité a examiné les directives que les Groupes B1 et B2 devraient suivre dans leurs consultations avec les pays non africains<sup>1/</sup>.
10. Au cours de la discussion, le Comité a passé en revue les conclusions auxquelles il avait abouti lors de sa première réunion, en fonction des résultats des

<sup>1/</sup> Le Comité était saisi de la note du Secrétaire exécutif intitulée "Grandes lignes de la politique à suivre dans les consultations avec les gouvernements des pays non africains" (E/CN.14/ADB/7).

consultations avec les pays africains et il a adopté les conclusions indiquées ci-après, étant bien entendu que les groupes ne devraient que s'en inspirer d'une manière générale, leur rôle essentiel étant de déterminer les faits plutôt que de négocier, et d'être prêts à examiner toutes les suggestions que l'on pourrait leur présenter.

- a) Le Comité a confirmé sa conclusion antérieure selon laquelle le capital-action de la banque devrait être entièrement africain.
- b) La Banque devrait chercher surtout à mobiliser des fonds moyennant des conditions qui permettraient de les employer facilement pour financer les projets de développement économique et social dont l'Afrique a un besoin urgent. Cependant, les groupes chargés des consultations ne devraient pas perdre de vue que la Banque s'intéresserait aussi beaucoup à la possibilité d'appliquer, dans l'industrie, l'agriculture et le commerce, des projets utiles auxquels les capitaux privés pourraient effectivement participer selon des modalités commerciales.
- c) La banque devrait s'efforcer de trouver des fonds en monnaie convertible, mais les groupes chargés des consultations devraient être prêts à discuter, sans prendre d'engagement, les propositions de prêts en monnaie non convertible dans le cas où il serait impossible de s'assurer des fonds en monnaie convertible.
- d) Dans sa politique de prêts, la banque devrait envisager la possibilité de prêts commerciaux et de prêts de faveur, le choix dépendant du type de projets en cause et des conditions locales. Le Comité a bien précisé qu'il faudrait établir deux bilans afin de distinguer les prêts commerciaux des autres.
- e) Le Comité a posé en principe que, si la banque pouvait effectivement, le cas échéant, accepter des dons, elle ne devait en déboursier le montant qu'à titre de prêt.
- f) Le Comité a confirmé sa conclusion antérieure selon laquelle la gestion de la banque devait être exclusivement entre les mains d'Africains; en particulier, les membres du Conseil des Gouverneurs et du Conseil d'administration, ainsi que le Directeur général et son adjoint, devraient être africains.

- g) Le Comité n'ignorait pas combien il importait que la banque attire le personnel de direction le plus qualifié pour que ses opérations soient couronnées de succès et, en fait, pour qu'elle soit à même de mobiliser des ressources en capital tant en Afrique qu'à l'extérieur. Le Comité pensait également qu'il serait nécessaire de recourir à des techniciens non africains, au moins pendant les premières années, et les groupes chargés des consultations ont reçu pour instructions de débattre les suggestions qui pourraient leur être faites à ce sujet et d'en rendre compte au Comité lors de sa troisième réunion.
- h) Les groupes chargés des consultations ont reçu pour instructions de bien préciser, dans toutes leurs entrevues, que la Banque n'était nullement destinée à remplacer une institution quelconque qui s'occuperait déjà de financement et d'assistance, ni à perturber les relations bilatérales auxquelles les pays africains pourraient être parties. Les opérations de la Banque doivent être strictement complémentaires de celles des institutions existantes. A cet égard, il convient de faire ressortir que la Banque jouerait un rôle particulièrement utile en patronnant d'importants projets de développement multinationaux.

Point 3 - Confirmation des modifications à apporter au plan de consultations prévu pour le Groupe B

11. A sa deuxième séance, le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour<sup>1/</sup>. Il a décidé de subdiviser le Groupe B en deux groupes, ce qui abrégierait le laps de temps nécessaire pour mener à bien les consultations et diminuerait les charges financières. En conséquence, le Groupe B, qui devait d'abord se composer de six membres, a été subdivisé en Groupes B1 et B2, comprenant chacun trois représentants. En fait, cette réorganisation permettrait aux groupes de se rendre dans trois autres grandes villes importantes, de séjourner plus longtemps dans chacune des villes choisies et de réaliser des économies de temps et d'argent.

<sup>1/</sup> Le Comité était saisi d'une note du Secrétaire exécutif intitulée "Confirmation des modifications à apporter au plan de consultations prévu pour le Groupe B".

12. Il a alors été décidé que le Groupe B1 comprendrait les représentants de l'Ethiopie (Chef de Groupe), de la Guinée et du Libéria. Ce Groupe se rendrait en Italie, en Tchécoslovaquie, en URSS, au Japon, au Canada et aux Etats-Unis. Il serait secondé par M. Caustin fonctionnaire du Secrétariat. Le Groupe B2 comprendrait les représentants du Soudan (Chef de Groupe), du Cameroun et de la Nigéria. Il se rendrait en Suède, au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en France, en Belgique, dans la République fédérale d'Allemagne et en Suisse. Il serait secondé par M. El Emery, Consultant des Nations Unies. Les deux groupes se rencontreraient à Genève au début de novembre pour rédiger leurs rapports.

Point 4 - Choix de nouvelles dates pour la réunion du Sous-Comité chargé de rédiger les Statuts de la Banque

13. Le Comité a entrepris l'examen de ce point à sa deuxième séance, mais l'a interrompu pour permettre au Sous-Comité chargé de rédiger les Statuts de se réunir afin d'organiser ses travaux, d'arrêter le calendrier de ses réunions futures et de présenter ses conclusions au Comité. A sa quatrième séance, le Comité a reçu le rapport du Sous-Comité sur sa première réunion (E/CN.14/ADB/9) et en a adopté les recommandations, qui sont les suivantes :

1. Le Sous-Comité tiendra sa deuxième réunion à Genève du 3 au 10 novembre 1962.
2. La troisième réunion du Sous-Comité aura lieu au Maroc, du 7 au 12 janvier 1963, immédiatement avant la troisième réunion du Comité des Neuf.
3. La période antérieure au 3 novembre et la période comprise entre les deuxième et troisième réunions du Sous-Comité seront consacrées à la préparation, par les experts, d'études techniques à l'usage du Sous-Comité.

Point 5 - Date et lieu de la troisième réunion du Comité

14. Afin de laisser au Sous-Comité chargé de rédiger les Statuts suffisamment de temps pour mener à bien sa tâche difficile, le Comité a décidé de convoquer sa troisième réunion pour le lundi 14 janvier 1963. Le Comité a constaté, d'après le rapport du Groupe A1, que le Gouvernement marocain avait accepté avec plaisir

/...



l'idée d'accueillir les participants à cette réunion. Il a décidé de charger le Secrétaire exécutif de remercier, en son nom, le Gouvernement marocain et de prendre, avec ce gouvernement, les dispositions nécessaires pour la troisième réunion du Sous-Comité, qui se tiendrait du 7 au 12 janvier 1963, et pour la troisième réunion du Comité, qui se tiendrait du 14 au 24 janvier 1963.

Point 6 - Questions diverses

15. Le Comité a examiné les questions ci-après :

- a) Rapport final du Comité destiné à la Conférence des ministres des finances.

Le Comité estimait que le rapport, laissant de côté toute la documentation qui reste à rassembler, devrait être bref et porter essentiellement sur les points suivants :

- i) Arguments invoqués pour et contre la création de la Banque africaine de développement.
- ii) Principales caractéristiques de la Banque.
- iii) Brève évaluation des résultats des consultations menées avec les pays africains et non africains.
- iv) Sources des ressources potentielles en capital et conditions auxquelles elles seraient accessibles.
- v) Recommandation concernant le siège de la Banque.
- vi) Recommandation concernant les mesures pratiques à prendre pour instituer effectivement la Banque, et notamment les premières dispositions budgétaires nécessaires à son fonctionnement.

- b) Répartition du capital-action.

Le Comité a donné pour instructions au Sous-Comité chargé de rédiger les Statuts d'examiner les principes qui devraient régir la répartition du capital-action et les droits de vote correspondants.

- c) Siège de la Banque.

Le Comité a examiné les diverses considérations (mentionnées dans les rapports sur les résultats des consultations) en fonction desquelles il conviendrait de choisir le siège de la Banque et au nombre desquelles se trouvent les suivantes :

Accès facile (du point de vue des transports et des communications avec les pays membres et les centres financiers du monde);  
Possibilité de recruter un personnel qualifié;  
Stabilité politique;  
Existence d'institutions financières;  
Convertibilité de la monnaie locale;  
Conditions de vie acceptables;  
Neutralité politique;  
Consentement du pays d'accueil;  
Existence (ou absence) d'institutions placées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Comité ne rangeaient pas toutes ces considérations selon le même ordre de priorité. Le Comité a donc exprimé l'avis que les membres devraient examiner plus à fond l'ordre de priorité dans lequel il conviendrait de classer lesdites considérations, l'examen de la question étant repris lors de la troisième réunion.

#### Point 7 - Adoption du rapport sur la deuxième réunion

16. A sa dernière séance, le 27 septembre, le Comité a adopté à l'unanimité le rapport sur sa deuxième session, que ses Rapporteurs avaient présenté en anglais et en français. Il a rendu hommage aux services de son secrétariat comme des interprètes. Le Président du Comité a remercié le Gouvernement et les autorités camerounais de leur hospitalité et de leur coopération.

17. La clôture de la réunion a été prononcée à 19 h 30.

ANNEXE I.

LISTE DES PARTICIPANTS

REPRESENTANTS :

PAYS	NOM	TITRE
CAMEROUN	M. Simon Nguimba Nzie	Directeur technique à la Banque de développement
	M. Nicolas Atangana	Conseiller à la Direction technique de la Banque de développement
	M. Jean Masso	Conseiller à la Direction technique de la Banque de développement
	M. Jonas Mackongo	Représentant du Ministère des affaires étrangères
ETHIOPIE	M. Yawond Wossen Mongasha (Rapporteur)	Vice-Gouverneur de la Banque d'Etat
GUINEE	M. Gnam Felix Mathos (Rapporteur)	Directeur de la Banque nationale
LIBERIA	M. A. Romeo Horton (Président)	Président de la Banque du Libéria
	M. P. C. Parker, Jr.	Directeur général de la Société de crédit agricole et industriel
	M. Oliver Bright, Jr.	Conseiller adjoint au Département d'Etat
MALI	M. Sekou Troare	Directeur général adjoint de la Banque populaire de développement
NIGERIA	M. O. Akinrele	Sous-Secrétaire par intérim du Ministère fédéral des finances
	M. Z. Olu Omolulu	Secrétaire principal adjoint au Ministère fédéral des finances

REPRESENTANTS (suite) :

PAYS	NOM	TITRE
SOUDAN	M. M. Beheiry	Gouverneur de la Banque du Soudan
	M. El Sid El Fil	Gouverneur adjoint de la Banque du Soudan
TANGANYIKA	M. Nangwanda Sijaona	Membre du Parlement
TUNISIE	M. M. Moalla	Directeur du Cabinet du Président de la République

## SECRETARIAT

M. Harold F. Caustin	Représentant du Secrétaire exécutif de la CEA
M. Abdel El Emary	Consultant
M. K. E. Lachmann	Secrétaire du Comité
M. Giovanni Mancini	Secrétaire adjoint
M. Pierre Benoit	Secrétaire adjoint
M. Belai Abbai	Secrétaire adjoint
M. T. de Candia	Agent des conférences et fonctionnaire des finances
M. J. Rawson	Fonctionnaire de l'information

ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS

TITRE	DATE	COTE
1. Rapport du Comité des Neuf pour la création d'une banque africaine de développement sur sa première réunion, Monrovia (Libéria), 18-22 juin 1962	28 juin 1962	E/CN.14/ADB/4
2. Ordre du jour provisoire de la deuxième réunion	24 septembre 1962	E/CN.14/ADB/5
3. Rapports sur les consultations avec les Gouvernements africains		
Note du Secrétaire exécutif	8 octobre 1961	E/CN.14/ADB/6
Rapport du Groupe A1	24 septembre 1962	E/CN.14/ADB/6/T1
Rapport du Groupe A2	24 septembre 1962	E/CN.14/ADB/6/T2
Rapport du Groupe A3	24 septembre 1962	E/CN.14/ADB/6/T3
4. Grandes lignes de la politique à suivre dans les consultations avec les pays non africains (Note du Secrétaire exécutif)	24 septembre 1962	E/CN.14/ADB/7
5. Confirmation des modifications à apporter au plan de consultation prévu pour le Groupe B (Note du Secrétaire exécutif)	24 septembre 1962	E/CN.14/ADB/8
6. Rapport du Sous-Comité chargé de rédiger les Statuts de la banque sur sa première réunion, Douala (Cameroun), 25 septembre 1962	25 septembre 1962	E/CN.14/ADB/9
7. Rapport du Comité des Neuf pour la création d'une banque africaine de développement sur sa deuxième réunion, Douala (Cameroun), 24-27 septembre 1962	27 septembre 1962	E/CN.14/ADB/10

-----